

la situation du chômage au Canada. Ce sont des faits que l'on ne peut pas nier. Je ne dis pas cela pour critiquer le Gouvernement mais je doute fort qu'il soit au courant de ce qui se passe en général dans le pays. Je reviens à la question des pêcheurs pour dire que nous sommes encore dans une période transitoire, mais ce n'est pas en ignorant ce fait que nous allons améliorer la situation du chômage. Au lieu d'allonger considérablement les listes de chômeurs, pourquoi ne pas augmenter les subventions aux houillères en accordant un taux plus élevé ou même en fournissant un montant d'argent équivalent à celui que l'on paierait autrement aux chômeurs s'il leur fallait vivre de secours.

Je considère qu'au point de vue économique, le Gouvernement devrait s'occuper du capital humain qui constitue le plus grand facteur économique que nous ayons au Canada. Si le Gouvernement ne sait pas que les ouvriers ne travaillent que deux ou trois jours par semaine en Nouvelle-Ecosse et qu'on importe encore du charbon en grandes quantités comme je l'ai indiqué, nous allons encore voir arriver au Canada 9 ou 10 millions de tonnes de charbon bitumeux.

L'honorable député de Royal a parlé il y a quelque temps du Nouveau-Brunswick. Si le Gouvernement avait ouvert les yeux et s'il avait été au courant de ce qui se passe, il n'aurait jamais laissé subsister une situation comme celle que l'honorable député a mentionnée. La commission royale chargée de faire une enquête a constaté que les gens vivaient dans des conditions déplorables. Qu'arrivait-il en même temps? Les chemins de fer de l'Etat se servaient des mineurs du Nouveau-Brunswick et de ceux de la Nouvelle-Ecosse pour empêcher une hausse des prix. Ils achetaient leur charbon au Nouveau-Brunswick à \$3.20 ou \$3.60 la tonne. Est-ce une façon de tenir compte, au point de vue économique, du capital humain du Canada? Je prétends que non. Voilà des questions qu'une commission du combustible pourrait étudier à fond pour se rendre compte de la situation dans laquelle se trouve notre industrie du charbon.

Nous ne savons pas ce que l'avenir réserve à nos houillères. Je ne prétends pas le savoir, mais je dis que, durant cette période transitoire, on pourrait améliorer beaucoup le sort des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en faisant exercer une bonne surveillance par une commission qui s'intéresserait à l'affaire. Je signale ces faits au comité, non pas dans le but de critiquer mais dans l'espoir que le ministre fera faire une enquête et prendra les moyens de remédier à la situation actuelle. Il va prendre, j'en suis sûr, les

moyens d'empêcher que la situation ne devienne pire qu'elle n'est aujourd'hui. Si ces mineurs sont jetés sur le pavé, notre situation du chômage va considérablement empirer.

M. HANSELL: Certains d'entre nous regrettent que ce crédit n'ait pas été présenté plus tôt.

Des VOIX: Adopté.

M. HANSELL: Pas encore. Il y a un certain nombre de députés qui se sont abstenus de parler sur le budget parce qu'ils pensaient qu'ils pourraient le faire sur ce crédit. Nous constatons cependant qu'il ne reste que quelques minutes avant l'heure fixée pour la prorogation. Je proteste contre une telle façon de procéder. Dans ces circonstances, il va me falloir être très bref. L'honorable préopinant a montré au Gouvernement la répercussion que cette question avait sur la situation du chômage au Canada. La commission nationale de placement en a été informée l'année dernière et M. Purvis a envoyé un fonctionnaire pour voir à quel point l'industrie de l'extraction de la houille, fonctionnant à plein rendement, pourrait alléger le chômage au Canada. Nous pensons qu'il se ferait quelque chose cette année. Nous constatons maintenant que la commission a présenté son rapport et que l'affaire a été absolument mise au rancart. Si nous envisagions la question de la houille au point de vue national, nous contribuerions beaucoup à résoudre notre problème du chômage, je ne saurais l'affirmer trop vigoureusement.

Nous devrions avoir le temps de discuter cette question au point de vue national. L'industrie houillère du Canada est menacée de la ruine si l'on ne s'en occupe pas bientôt. Je voudrais savoir quelle est la partie de cette somme qui va à l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta.

L'hon. M. CRERAR: Pour la Nouvelle-Ecosse, \$1,786,000; pour l'Alberta, \$400,000.

M. HANSELL: Il faut se rappeler que chaque tonne de houille de l'Alberta achetée dans l'Est canadien représente autant d'argent dépensé pour l'achat de marchandises de l'Est canadien.

M. PELLETIER: Qu'est-ce que fait le ministère pour augmenter l'exportation de la houille de l'Alberta sur le marché de l'Ouest des Etats-Unis?

L'hon. M. CRERAR: Nous n'accordons pas de subvention pour l'exportation du charbon dans un pays quelconque.

M. PELLETIER: Je comprends cela, mais le ministère fait-il quelque chose pour augmenter